



JOURNAL DU CULTIVATEUR
ET DU COLON.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

Revue de la semaine :—Législature provinciale.—Concours provincial de mérite agricole.—Le condamné Morin.—Exécution de Biaichard.—Tempête dans le Golfe.—Le Paris-Canada.—Une lettre du cardinal Lavignerie.—Le Home rule.
Causerie agricole :—Les défrichements : *Suite*.—Culture des nouveaux défrichements.—Défrichement des prairies naturelles.
Sujets divers :—Aménagement des prairies.—Cinquième rapport du comité de l'agriculture à l'Assemblée législative de Québec.
Choses et autres :—Les volailles.—L'agriculture au Canada.—L'exportation du bétail.
Recettes :—Comment nettoyer les objets en cuivre.—Précaution à prendre pour l'entourage des malades.

REVUE DE LA SEMAINE

Législature provinciale.—La discussion sur le budget s'est continuée et terminée depuis notre dernière revue. M. Robertson a fait la critique du discours de M. Shehyn. Les débats ont été assez acerbes ; M. Mercier ayant reproché à l'opposition de se plaindre de l'augmentation des dépenses, et ayant affirmé qu'il avait en sa possession des lettres des membres du côté gauche demandant cette augmentation, M. Leblanc a soulevé à ce sujet une question de privilège, et fait fermer les portes de la chambre ; on a vidé le différend à huit clos. Tout le public, les membres de la presse et même les conseillers législatifs étaient exclus.

M. Turgeon, député de Bellechasse, soumet un projet de loi pour obliger les employés civils de la province à assurer leur vie au bénéfice de leurs héritiers. Cette assurance obligatoire remplacera le système des pensions qui continuera cependant à s'appliquer aux fonctionnaires nommés avant le 1er juillet 1891. Les nouveaux employés verseront cinq pour cent de leur salaire entre les mains du trésorier de la province pour payer les primes des assurés.

M. Watts a déposé un projet de loi qui défend de payer les gages des ouvriers en nature, en marchandises, bons, etc. Si ce bill devient loi, tout patron devra payer ses employés en argent. Ce bill a été renvoyé au comité de législation.

M. Rochon, député d'Ottawa, propose l'abolition du Conseil législatif. M. Turgeon fait un discours à l'appui de cette motion. Le premier ministre, tout en étant favorable à ce projet, dit qu'il ne peut en presser l'exécution, vu les engagements qu'il a pris lors de la conférence interprovinciale. M. L. P. Pelletier est opposé à l'abolition du Conseil ; il considère la discussion comme oiseuse, vu qu'on ne peut lui faire produire son effet. Un amendement de M. Desmarais met fin au débat en renvoyant à plus tard l'adoption de la mesure.

On pense que la législature finira ses travaux pour Noël.

Concours provincial de mérite agricole.—Les prix décernés pour mérite agricole seront distribués, mardi, le 23 courant à 8 heures du soir, dans la salle du Conseil légis-

latif par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, en présence des membres des deux chambres, des membres du Conseil d'Agriculture et du Conseil des Arts et Manufactures et des officiers des sociétés d'agriculture.

Son Eminence le cardinal a bien voulu promettre d'assister à la cérémonie.

M. Charles Champagne, le premier décoré du Mérite Agricole, a été nommé membre du Conseil de l'Agriculture, en remplacement de feu l'hon. Louis Archambault.

Sa commission lui sera lue par l'honorable M. Mercier lors de la démonstration du 23 courant.

L'honorable lieut. col. Rhodes a aussi été nommé membre du Conseil de l'Agriculture en remplacement de l'honorable M. Elisée Dionne qui a donné sa démission.

Le condamné Morin.—Ce pauvre malheureux a échappé à la potence. Les juges de la Cour Suprême s'étant trouvés divisés sur la légalité de son procès, le gouverneur général a commué sa sentence de mort en une condamnation pour la vie au pénitencier.

Exécution de Blanchard.—Wallace Blanchard, condamné à mort pour meurtre, a été exécuté à Sherbrooke le 12 décembre. Il avait eu le bonheur de se convertir au catholicisme et être baptisé il y a quelques semaines. Cette pendaison a affligé tout le monde à Sherbrooke, excepté Blanchard lui-même, qui a déclaré préférer monter au ciel par la corde, que de risquer son salut au pénitencier.

Tempête dans le Golfe.—Des dépêches de Halifax annoncent que, durant la dernière semaine, une tempête furieuse s'est fait sentir sur la mer et dans le golfe.

A Terre-Neuve et à Saint-Pierre Miquelon, un grand nombre de bâtiments ont été jetés sur la côte.

A Harbor Main, à la Baie des Espagnols, à la Baie Roberts, à la Baie aux Saumons, etc., ce ne sont pas seulement les embarcations de toute sorte qui ont éprouvé des dommages, mais çà et là la vague furieuse s'est élancée sur les quais, sur les rues avoisinant la mer, démolissant les quais et les maisons, faisant disparaître dans les flots des constructions de toutes sortes. Tout le long du rivage à la Baie de la Conception, au Havre de Grâce, à Fox Cove, etc, ce ne sont que des vaisseaux désemparés, des débris de toute nature que la mer a lancés sur le rivage. On gardera longtemps un pénible souvenir de cette tempête qui a semé la consternation et la ruine dans l'île de Terre-Neuve. Heureusement on ne mentionne pas de perte de vie, mais les dommages matériels s'élèvent à un fort montant.

Le Paris-Canada.—M. Hector Fabre vient de ressusciter le *Paris-Canada*. Voici comment il expose les raisons qui l'ont déterminé et le but de sa publication :

« Depuis sa fondation, en juin 1880, le mouvement de rapprochement entre la France et le Canada a rapidement gagné, si rapidement et si sûrement que notre journal, qui peut réclamer sa large part dans ce mouve-

ment, a pu quitter son poste et laisser les choses suivre leurs cours. Il le reprend aujourd'hui pour ne plus le quitter, afin de répondre au désir des amis du Canada en France, qui tiennent à suivre de près, de semaine en semaine, la marche des choses dans notre pays, les progrès rapides et constant de la colonisation française, le développement de nos ressources de toute nature, en même temps qu'être tenus au courant de l'état véritable des sentiments, des idées et des faits politiques.

Le service des dépêches télégraphiques du Canada pour l'Europe est fait d'une façon si déplorable que les nouvelles les plus inexactes et les plus invraisemblables nous arrivent par voie américaine. Quelques-unes d'entre elles une fois lancées, font le tour de la presse française.

On peut presque aller jusqu'à dire que toutes dépêches relatives au Canada qui arrivent à la presse de Londres, et, qui, de là, parviennent à la presse française, sont fausses, tant il y en a peu de tout à fait vraies et où ne se trouve mêlée, tout au moins, à une donnée première juste, une façon abusive de présenter les choses qui les fausses.

Il est devenu nécessaire d'apporter un correctif constant à ces exagérations malveillantes, sottes ou oiseuses. Notre journal y mettra ses soins, et ce ne sera pas la moins utile partie de son rôle de journal consacré à faire le Canada *tel qu'il est*."

Une lettre du cardinal Lavignerie.—Le cardinal Lavignerie publie une seconde lettre en réponse aux attaques dont il est l'objet de la part des royalistes, à cause de ses paroles de sympathies pour la République. Dans cette nouvelle lettre l'illustre prélat dit qu'en France la monarchie s'est suicidée dans la personne du comte de Chambord qui n'a pas voulu régner, parce qu'il reculait devant la responsabilité du devoir royal et devant les difficultés de la situation actuelle en France; et que le comte de Paris, en se déclarant prêt à se servir de tous les moyens pour arriver à ce but, s'est aliéné la confiance de tous ceux qui croient aux principes immortels de la morale chrétienne.

En France, on peut dire que le retour à la monarchie est impossible, et que la forme républicaine est la seule viable.

Cette idée se fortifie davantage lorsqu'on étudie le reste du monde. Une tentative de rétablir la monarchie au Mexique a misérablement échoué, le plus humble et le meilleur des rois, Dom Pedro, a été renversé de son trône, l'Italie est mûre pour la république, la Russie elle-même tremble devant l'audace du nihilisme.

Dans un avenir prochain, la république sera partout destructible.

Comment les catholiques dignes de ce nom résoudre-t-ils cette question qui est maintenant posée devant l'opinion publique.

C'est par l'obéissance au Saint-Père, dont je n'ai jamais fait que répéter les leçons et soutenir les droits par la résignation à la forme du gouvernement actuel, par la

cessation d'une opposition systématique à la forme républicaine qui rendrait stériles leurs efforts pour la défense de la religion dans l'ordre politique, et enfin par la formation d'une union catholique efficace qui leur a été si fortement recommandée.

Le Home rule.—La réunion des nationaux irlandais dans laquelle on devait décider du sort de Parnell a été orageuse à l'extrême. Parnell ne se possédait plus. Il fit une sortie faribonde contre Gladstone, et demanda lequel des deux, Gladstone ou lui, serait le maître de l'Irlande. Ces paroles de défi lui attirèrent de la part de Healey cette verte riposte : " Demandez plutôt qui sera la maîtresse de l'Irlande." Parnell traita l'interlocuteur de polisson. Le tumulte était à son comble, lorsque Parnell refusa de soumettre au vote la proposition demandant sa retraite. Il arracha des mains de Justin McCarthy le papier sur lequel était écrite la résolution, et le déchira en morceaux. Là-dessus le fils de M. McCarthy se leva et dénonça Parnell comme l'insulteur de son père et l'ennemi de son pays. Il avait été avec lui jusqu'ici, mais maintenant il le répudiait. C'est alors que les antiparnellistes, au nombre de 45, quittèrent l'appartement. Ils formèrent une nouvelle réunion dans laquelle ils élurent comme chef Justin McCarthy et se déclarèrent indépendants des partis politiques anglais.

Gladstone, en apprenant cette nouvelle, s'écria : Dieu soit loué, le Home rule est sauvé ! "

Cette prédiction de M. Gladstone pourrait bien ne pas se réaliser de sitôt. Parnell est encore à la tête d'un parti considérable, et la guerre va éclater entre ses partisans et ceux de M. Justin McCarthy. On comprend que les irlandais ne perdront pas une aussi belle occasion de se diviser.

CAUSERIE AGRICOLE

Les défrichements---(Suite)

CULTURE DES NOUVEAUX DÉFRICHEMENTS

La manière de cultiver les nouveaux défrichements laisse beaucoup à désirer. D'après la méthode généralement suivie, les défricheurs ne tirent pas de leurs terres tous les avantages qu'ils pourraient en obtenir. La première culture est ordinairement un simple piochage par lequel on n'attaque que la surface ; mais cette surface n'est composée que d'engrais, que l'on remue, qui s'évaporent et qui perdent une grande partie de leurs principes fertilisants. Les défricheurs agissent dans ce cas comme les cultivateurs qui, après avoir étendu leur fumier sur leurs champs, le laisseront sécher au soleil au lieu de l'enterrer. Les engrais, quelles que soient leur nature et leur provenance, ne produisent de bons résultats que lorsqu'ils sont enfouis dans le sol. Il est vrai que, dans certaines circonstances, on dépose le fumier en

couverture, par exemple sur les prairies et sur certaines terres légères ; mais alors le fumier ne produit pas d'effets en proportion de la quantité qu'on y met. Sur les prairies, du reste, on fume en couverture, parce qu'on ne peut pas les labourer ; on les détruirait par cela même. Sur certaines terres légères on fume encore en couverture, non seulement pour les engraisser, mais encore pour les empêcher de se dessécher. Cependant il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a qu'une partie de ces fumiers qui est utilisée ; c'est celle que les eaux des pluies font pénétrer dans le sol ; l'autre partie s'évapore, est emportée par le vent et est complètement perdue pour la végétation. On peut donc admettre, comme règle générale, que les fumiers ne sont parfaitement utilisés que lorsqu'ils sont enfouis dans le sol.

En appliquant ce principe au défrichement, on remarque que le colon qui se contente d'un piochage perd beaucoup de la richesse qui s'était accumulée sur sa terre depuis un grand nombre de siècles. L'épuisement de sa terre est si rapide, qu'il devrait prendre les mesures pour empêcher les déperditions. Le meilleur moyen d'arrêter cet épuisement désastreux, c'est d'enfouir l'humus qui couvre la terre dans l'intérieur du sol. La première culture à exécuter dans un nouveau défrichement consisterait donc dans un labour profond, qui permettrait d'enfouir l'humus à une profondeur suffisante, et l'humus ainsi enfoui pourrait fournir, pendant de longues années, une nourriture des plus abondantes à toutes nos plantes cultivées.

Ce système de culture a encore un autre avantage réel. Dans les nouveaux défrichements la première récolte ne donne pas toujours le rendement désiré. Cette récolte se développe sur un terrain si riche et si abondamment pourvu de principes fertilisants, que les plantes poussent avec une vigueur extraordinaire. Les céréales, par exemple, atteignent souvent une hauteur de quatre à cinq pieds ; mais malheureusement ces pailles élancées sont rarement garnies de bons épis. En résumé, on récolte beaucoup de paille, mais peu de grain. Le grain est très mince, mal fait, très petit et ridé. En outre, la végétation se prolonge si longtemps, que les plantes ont beaucoup de difficultés et il est rare que les grains ne gèlent pas avant leur maturité. Les bonnes récoltes dans les nouveaux défrichements ne commencent à se faire sentir qu'après la deuxième ou troisième année de culture. Dans les Cantons de l'Est que nous appelons communément les Bois Francs, et dans la vallée du lac Saint-Jean, plusieurs défricheurs prétendent que plus ils labourent leurs nouvelles terres plus leurs récoltes augmentent. On doit conclure de ce fait que la première culture à donner à un nouveau défrichement est un labour profond, et ce labour, aidé d'un chaulage, si c'est possible, ou si l'on répand des cendres avant le labour, produira d'abondantes récoltes dès la première année.

On sait que la surface des nouveaux défrichements est loin d'être régulière. On rencontre çà et là de nombreuses ondulations ou accidents de terrain ; on y voit des trous profonds suivis de monticules de terre assez élevés,

Cette irrégularité de la surface nuit beaucoup à l'écoulement des eaux et aux travaux de culture. Pour faire disparaître ces accidents, on fait suivre le labour d'un nivellement, qui consiste en plusieurs hersages profonds; mais si les monticules sont trop élevés ou les trous trop profonds, les hersages ne pourront suffire; alors on comble les trous avec la pelle ou la bêche, ou mieux encore, avec la pelle à cheval, si le colon en a une à sa disposition.

Pour que le labour et le nivellement aient le meilleur résultat possible, le défricheur ne les fera qu'en automne. Si la saison n'est pas favorable et que le colon ne puisse donner la dernière main à sa terre qu'au printemps, il sera plus avantageux de faire ses premières semences sur un piochage et de n'exécuter un labour profond que l'automne suivant; c'est aussi à cette dernière époque que l'on répandra de la chaux sur la terre, si l'on a les moyens de faire des chaulages.

On ne doit faire un labour profond qu'en automne; car, par cette opération, on ramène toujours à la surface une certaine quantité de terre de mauvaise qualité; cette terre n'a jamais été aérée, est complètement impropre à la végétation et ne devient de bonne qualité qu'après une parfaite aération. Or, en faisant les labours profonds en automne, cette terre ramenée du fond est soumise aux alternatives des gelées et des dégels, se réduit en poudre et l'aération se fait d'une manière complète. Le printemps suivant, lorsque la terre a perdu son humidité surabondante, on lui donne un fort hersage, sur lequel on sème. Sur certains sols, ce hersage est tout à fait inutile, parce que la terre s'ameublisse suffisamment sans cela.

Le colon doit apporter beaucoup de soin dans le choix des plantes qu'il cultive comme première récolte sur des nouveaux défrichements, car toutes les plantes n'y réussissent pas également bien. S'il s'agit d'une terre forte et argileuse, les plantes qui donneront le meilleur rendement, sont les racines, telles que patates, carottes, navets, betteraves, etc. Les grains sont exposés à verser, c'est-à-dire à se coucher sur le sol et à pourrir, parce que leurs tiges sont trop élancées et trop faibles. Mais cependant le défricheur ne peut pas se passer complètement de grains; il en a besoin pour sa nourriture, l'entretien et l'engrais de ses animaux. De tous les grains, celui qui réussit le mieux comme première culture, c'est l'avoine, parce que cette plante se contente de grossiers aliments et donne un bon produit. Le défricheur est aussi quelquefois obligé de semer du blé dans une terre neuve; mais c'est la récolte qui rapporte le moins. Tout de même, si le terrain a été bien chaulé, le blé donnera un bon produit.

Dans les terrains légers, de couleur jaunâtre, on peut semer du sarrasin pour la première année. Si ces terrains sont trop secs, on y fait croître du seigle avec succès; quelquefois on peut aussi réussir avec le blé et l'orge, mais ces céréales produisent beaucoup de paille et de bien pauvres épis, sans compter que ces produits sont exposés à geler avant leur maturité. Sur les sols riches, la végétation se prolonge bien au delà du temps voulu

par notre climat, et les gelées se font sentir lorsque les grains sont à peine formés.

De plus, les terres nouvellement défrichées et entourées de tous côtés par d'immenses forêts d'arbres gigantesques, ne sont réchauffées par le soleil que pendant une petite partie de la journée. Elles prennent donc peu de chaleur, mais elles en prennent beaucoup pendant la nuit et voilà pourquoi les gelées sont si fréquentes. Ces terres contiennent toujours une certaine quantité d'humidité qui s'évapore. Or, nous savons que toute évaporation est une cause de refroidissement. Par conséquent, on peut considérer l'évaporation comme la troisième cause des gelées hâtives de l'automne, si fréquentes dans les terres nouvellement défrichées.

Dans l'intérêt même de la culture, le défricheur doit apporter un soin particulier au choix de ses grains de semence. Ces semences ne doivent appartenir qu'aux meilleures variétés et être complètement débarrassées de toutes les graines de mauvaises herbes. Il n'est pas nécessaire de dire ici que les bons grains produisent toujours de meilleures récoltes que les mauvais; l'expérience est là pour le démontrer. Quant aux mauvaises herbes, on sait que ces plantes se propagent assez facilement d'elles-mêmes, sans les introduire dans nos champs avec nos grains de semence.

Enfin, pour assurer le succès des plantes cultivées sur les nouveaux défrichements, il faut égoutter le terrain aussi complètement que possible, surtout dans les parties basses et humides; car sans un égouttement suffisant, le grain sera perdu, et aussitôt que l'excès d'humus aura disparu, les terres nouvellement défrichées ne vaudront pas mieux que nos vieilles terres.

DÉFRICHEMENT DES PRAIRIES NATURELLES

Il faut agir avec beaucoup de discernement dans le défrichement des prairies naturelles. La formation d'une nouvelle prairie naturelle est toujours très lente, et, pendant de nombreuses années, le cultivateur est condamné à n'obtenir que de bien faibles produits. Aussi devons-nous conserver ces prairies naturelles aussi longtemps qu'elles donnent de bons produits.

Un grand nombre de terrains rapportent beaucoup plus en prairies que s'ils étaient labourés. On ferait, par conséquent, une folie de les labourer. Il y a des terres qui, placées sur le bord des rivières, sont inondées périodiquement. Pendant ces inondations, les eaux déposent sur le terrain un limon très favorable à la végétation du foin; mais si on labourait ces terres, les eaux n'y laisseraient aucun limon et enlèveraient de plus tout l'engrais du sol. Comme ces inondations retardent beaucoup les travaux du sol, les labours ne peuvent se faire que très tard; par conséquent les semences sont tardives de même que les récoltes. Souvent il survient en automne d'autres inondations qui détruisent les récoltes elles-mêmes. Il vaut donc mieux laisser ces terres en prairies.

On devrait également laisser en prairies naturelles les terres situées sur le penchant d'une côte rapide; d'abord, parce que la culture des plantes y est toujours difficile;

ensuite, parce que ces pentes labourées sont lavées par les eaux des pluies et par celles provenant de la fonte des neiges. Toute la bonne terre du sommet de la pente est alors transportée au bas, dans la vallée ; de sorte que le sommet devient peu à peu stérile. Si l'on gardait cette pente en prairie naturelle, les nombreuses racines que forme le gazon retiendraient la terre à la même place, l'eau passerait sur la surface du sol sans l'attaquer, et la bonne terre serait conservée. Ainsi les terres en pente sont d'une culture si difficile et les racines des plantes fourragères retiennent si bien la terre que l'on devrait utiliser ces pentes pour la création des prairies.

Dans les terrains frais, plats et d'un égouttage lent, on obtient généralement un profit net plus élevé par les prairies que par les cultures annuelles.

Enfin, dans la situation actuelle de l'agriculture, le prix de la main d'œuvre est tellement élevé et le prix de vente des grains qu'on récolte est si bas, que la culture de ces grains est devenue peu avantageuse ; tandis que l'exploitation des prairies donne un fourrage abondant au moyen duquel on peut garder un bétail nombreux, dont les produits obtiennent toujours des prix très élevés sur nos marchés.

D'après toutes ces observations, nous concluons que les terrains situés sur le bord des rivières et périodiquement inondés, les terres en pente rapide, les sols frais et plats, et en général toutes les bonnes terres fourrageuses doivent être consacrés à la production des prés, tels que pâturages et prairies. Mais en dehors des terres que nous venons de mentionner, nous en rencontrons un grand nombre d'autres sur lesquelles la production des céréales serait plus avantageuse que celle du foin, et qui, cependant, sont aujourd'hui en prairies. Le cultivateur habile défrichera ces prairies et les soumettra à la culture des céréales et des autres plantes usuelles. Cependant parmi ces prairies qu'on est forcé de défricher, quelques-unes produisent peu parce qu'elles sont trop vieilles ; et si on les rajeunissait, elles donneraient en foin beaucoup plus qu'elles ne rapportent en céréales.

Dans ce cas, il faut étudier la prairie et chercher à connaître les causes qui ont amené la vieillesse. Ordinairement les vieilles prairies sont très claires, et leur surface est couverte de mousse. Il est bon de remarquer ici que ce n'est pas la mousse qui détruit le foin, mais qu'elle ne pousse qu'après que le foin s'est éclairci. Avant de se décider à défricher ces sortes de prairies, on essayera de les rajeunir. Pour cela, on exécutera un bon hersage pour détruire la mousse et on sèmera quelques bonnes graines de prairies, comme le mil, les pâturins, etc. Après le semis, on répandra sur la prairie de bons engrais, tels que le jus de fumier mélangé d'eau, les cendres vives ou lessivées, la chaux et le plâtre. Quelquefois, à défaut de ces substances, on emploie du fumier de ferme décomposé. Généralement ces travaux sont suivis d'une forte augmentation dans les produits de la prairie ; si la prairie n'est pas fatiguée de porter du foin, ce rajeunissement fera sentir longtemps sa bienfaisante influence, et une

abondance production se continuera pendant plusieurs années.

Mais si la prairie est réellement trop vieille, l'augmentation des produits ne se maintiendra que pendant une ou deux années, et ensuite la production retombera au point où elle était avant qu'on eût fait les améliorations citées plus haut. Alors il faut la défricher, la cultiver pendant plusieurs années et ne la remettre en prairie qu'après la décomposition complète du gazon qui recouvrait la surface.

Quant à la manière de défricher ces vieilles prairies, elle varie, suivant que le terrain est marécageux ou non, pierreux ou non, etc. Chacune de ces circonstances influe sur le mode de défrichement. Il est donc nécessaire de traiter ces différents sujets dans des chapitres séparés.—*A suivre.*

Aménagement des prairies

Il est certain que les prairies sont en général, considérablement négligées. Grand nombre de cultivateurs s'imaginent que la terre peut produire indéfiniment des fourrages sans que l'on donne aucune nourriture à ces fourrages ; c'est là une très grande erreur, car avec des soins attentifs, la production fourragère peut s'accroître du double ; et par suite augmenter dans les plus grandes proportions le nombre des animaux, et en augmentant par là les engrais on doublerait aussi le rendement des autres récoltes.

Il est donc nécessaire de se mettre en mesure de soigner un peu mieux les prairies et de leur donner la fumure dont elles ont besoin. Il faudrait d'abord détruire les mousses, les mauvaises herbes que l'on rencontre habituellement dans les prairies, ce qui serait facile si on le voulait bien, sans par là occasionner de trop fortes dépenses. Pour atteindre ce but, il suffirait de donner au printemps un vigoureux coup de herse, en long et en large : ce qui détruirait la mousse et une foule de petites plantes nuisibles qui n'ont pas, dans le sol, un point d'appui bien solide ; puis il serait facile d'opérer un sarclage et d'enlever ainsi les plantes les plus nuisibles, surtout celles qui sont connues être très nuisibles à la végétation des plantes fourragères, c'est-à-dire qui enlèvent à celles-ci l'engrais nécessaire à leur bonne végétation.

Après les opérations dont nous venons de parler il est encore nécessaire de donner aux prairies l'engrais dont elles ont besoin.

L'engrais azoté est celui qui doit dominer, car c'est l'engrais qui pousse à la plus grande et à la plus vigoureuse végétation. On peut pour cela avoir recours aux composts, que l'on peut confectionner avec les curures des fossés, tous les débris de la ferme, les herbes provenant de sarclage, etc., en y ajoutant une certaine quantité de bonne terre. Lorsque le compost est suffisamment fait, on l'étendra sur les prairies au printemps et obtien-

dra un double résultat. D'abord les bonnes plantes prendront une grande vigueur végétale et puis la prairie sera en quelque sorte renouvelée, surtout en ayant soin, avant de répandre ce terreau, de donner de très vigoureux coups de herse dans tous les sens. Il se produira alors une espèce de marcottage, et les rendements augmenteront dans des proportions considérables. Ce sera alors le commencement d'une culture intensive et, il n'y a pas à dire, les cultivateurs qui voudront réaliser des bénéfices soit pour la fabrication du beurre ou du fromage, ou l'élevage des animaux pour la boucherie, doivent nécessairement entrer dans cette voie du perfectionnement agricole si hautement prônée par les directeurs de la Société d'industrie laitière de la province de Québec, au moyen de conférences.

En résumé, fumez vos prairies dans les plus larges proportions, donnez aux plantes tous les éléments nutritifs propres à leur donner une riche et luxuriante végétation et, sans contredit, vous obtiendrez les résultats les plus satisfaisants. Ne cultivez en céréales, que dans des terres en bon état et transformez vos terrains à blé, peu riches en matières fertilisantes, en bonnes prairies auxquelles vous donnerez tous les soins nécessaires.

Cinquième rapport du Comité de l'Agriculture à l'Assemblée législative de Québec

M. Bernatchez, du comité de l'agriculture, d'émigration et de colonisation, présente à la chambre le cinquième rapport de ce comité, comme suit :

« Votre comité a adopté la proposition suivante :

Il est proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Beauchamp et résolu : Que l'agriculture étant la base la plus sûre de la prospérité d'un peuple, son perfectionnement et ses progrès sont d'une importance vitale pour la population de cette province largement composée de cultivateurs ;

Que la formation des sociétés d'agriculture, la création du conseil d'agriculture, la fondation des cercles agricoles, de la société d'industrie laitière, du haras national, l'introduction des beurreries et des fromageries ont contribué puissamment à l'avancement des intérêts agricoles, et que pour assurer leur complet développement, il est urgent d'adopter les moyens les plus efficaces pour engager les cultivateurs à adopter immédiatement un système d'ensilage déjà si favorablement connu en Europe et en Canada ; que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière, les deux branches les plus rémunératives de la culture, tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger, et à obtenir par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture et contribueront à diminuer l'émigration.

Que pour obtenir des résultats aussi avantageux, il est important d'adopter les moyens les plus efficaces pour favoriser l'introduction rapide et pratique du système d'ensilage dans nos campagnes ; que l'un de ces moyens consisterait à prendre sur les sommes non dépensées des \$50,000 votées annuellement par la Législature pour les sociétés d'agriculture, une somme suffisante pour être distribuée en prix aux cultivateurs qui auront construit pour leur usage, et conformément aux instructions du département de l'agriculture, les silos les plus parfaits, et auront obtenu de leur ensilage le rendement le plus profitable ;

Que le conseil d'agriculture soit prié de se mettre sans délai en rapport avec le comité afin de préparer immédiatement les règlements et les instructions nécessaires, et d'obtenir le concours des sociétés d'agriculture au projet ci-dessus indiqué."

Sur motion de M. Barnatchez, ce rapport est adopté.

Choses et autres

Les volailles.—M. Saunders, le directeur de la ferme expérimentale d'Ottawa, vient de publier un bulletin sur la possibilité d'expédier les volailles canadiennes sur le marché anglais. Pour les volailles comme pour les œufs, il ne semble pas y avoir de doute que la demande en Angleterre est suffisante pour absorber tout ce que le Canada peut produire, et à des prix rémunérateurs. Il ne s'agit que d'établir des communications suffisamment rapides entre les deux pays et des entrepôts où la marchandise puisse se conserver fraîche. Ces deux choses sont loin d'être impossibles.

* * *

Le gouvernement provincial se propose d'encourager la culture de la betterave en accordant une prime de 50 centias par tonne.

* * *

L'Agriculture est une fonction aussi honorable que toutes autres et dans notre pays, elle a fourni plus d'hommes remarquables à la religion et à la patrie que toutes les autres classes.

* * *

Il est sage d'interroger nos heures passées, leur réponse forme ce que l'on nomme l'expérience.

* * *

Quelque précieux que soit la santé, ce n'est pas Hercule qui fait le plus ; une âme généreuse dans un pauvre petit corps est la maîtresse du monde.

* * *

L'agriculture au Canada.—M. Foursin Escaude, délégué français envoyé au Canada pour étudier notre agriculture, doit, à son retour en France, faire des conférences sur ce qu'il a appris de l'agriculture au Canada. Ces conférences n'auront pas lieu en France seulement, mais aussi en Suisse, en Belgique et dans le duché de Luxembourg.

* * *

L'exportation du bétail.—L'exportation du bétail du Canada pendant la saison qui vient de se terminer a été plus grande que durant toutes les années précédentes.

Du port de Montréal, seul, il a été exporté 123,136 bêtes à cornes et 43,372 moutons.

En 1877, il y a juste treize ans, le commerce d'exportation de bétail sur le marché anglais était encore très faible ; cette année-là il a été exporté du port de Montréal que 6,940 têtes

de bétail. L'année suivante ce nombre avait été augmenté jusqu'à 9,000, et depuis la marche progressive de ce commerce ne s'est pas ralentie. Chaque année l'augmentation s'est chiffrée par cent et par mille, excepté pour le port de Québec où ce commerce d'exportation n'a commencé que l'année dernière à prendre de grandes proportions.

L'exportation des moutons a diminué depuis 1886. Cette année-là 93,000 moutons ont été transportés en Europe tandis qu'en 1890 l'exportation de ce bétail n'a été que de 43,372. Cette diminution est due à la concurrence qui nous est faite dans ce commerce par les colonies de l'Amérique du Sud et de l'Australie. Notre commerce d'exportation de bêtes à cornes a aussi un peu souffert de la compétition, mais cela n'a pas été de nature à l'affecter sérieusement.

Ce commerce constitue déjà une source de revenu importante pour notre pays. C'est à nous d'y prendre garde et de ne rien épargner afin de l'augmenter autant que possible.

RECETTES

Comment nettoyer les objets en cuivre

On dit qu'il est possible de remplacer l'eau de cuivre destinée au nettoyage des objets en cuivre, par de l'oseille. La petite quantité d'acide contenue dans l'oseille suffit pour nettoyer n'importe quel objet en cuivre.

Précaution à prendre pour l'entourage des malades

Les personnes qui soignent les malades auront des vêtements spéciaux qu'elles quitteront : 1. au moment de sortir dans la rue ; 2. pendant la durée des repas ; 3. lorsqu'elles devront se trouver en contact avec les personnes bien portantes de la maison. Elles se laveront les mains fréquemment, surtout avant les repas, avec du savon et une grande quantité d'eau renouvelée plusieurs fois.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

40 Etalons : Normands, Percherons et Bretons, maintenant dans nos écuries.
TOUS ACCLIMATES

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux chevaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou aux Etats-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

La Compagnie du Haras National,
30, rue St-Jacques, Montréal.

TURGEON & CARROLL
AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON **H. G. CARROLL**

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1518. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

J.-BAPTISTE RIGODIO DIT BASTILLE, yeoman, ci-devant de L'Isle-Verte, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie
Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1520. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND, et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

JOSEPH L'ITALIEN, yeoman, ci-devant de St-Epiphan, maintenant absent aux Etats Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,
Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
District de Kamouraska. } Comté de Témiscouata, siégeant
No. 1521. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND et JEAN BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

NAPOLÉON TURCOTTE, yeoman, ci-devant de St-Epiphan, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,
Ls N. Gauvreau.

PROVINCE DE QUEBEC, } La Cour de Circuit dans et pour le
 District de Kamouraska } Comté de Témiscouata, siégeant
 No. 497. } à L'Isle-Verte.

(En vacance)

Par LOUIS N. GAUVREAU, G. C. C.

Le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt dix,
 CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND
 et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de L'Isle-Verte,
 y faisant commerce en société sous la raison sociale de
 Charles Bertrand & Compagnie,

Demandeurs ;

vs.

THOMAS CASTONGUAY, yeoman, ci-devant de St-Hubert,
 maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique,
 Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur
 de comparaître sous deux mois.

Donné à L'Isle-Verte, ce 15 décembre 1890.

Signé Ls N. GAUVREAU, G. C. C.

Vraie copie,
 Ls N. Gauvreau.

CANADA }
 PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE
 District de Kamouraska. }
 No. 1326.

LOUIS DUGAL, marchand de cuir, de la ville de Fraserville,
 Demandeur ;

vs.

JOSEPH PIERRE MICHAUD, marchand de l'endroit appelé
 Saint-Hilaire, dans la province du Nouveau-Brunswick,
 Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux
 mois.

Bureau du Protonotaire,
 Fraserville, ce 25 novembre 1890. }

PELLETIER & PERRAULT,
 Protonotaires C. S.

CANADA }
 PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE
 District de Kamouraska }
 No. 1357.

NARCISSE GEORGES PELLETIER, écuier, marchand, de la
 ville de Fraserville et y faisant affaires comme tel sous la
 raison sociale de Pelletier Fils & Cie,
 Demandeur ;

vs.

ULDÉRIC LAPOINTE, ci-devant de la paroisse de Ste. Rose
 du Dégelé et maintenant des Etats-Unis d'Amérique,
 Défendeur ;

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux
 mois.

Bureau du Protonotaire
 Fraserville, 6 Décembre 1890 }

PELLETIER & PERRAULT,
 Protonotaire. C. S.

TACHE & RIOU, av. du dem.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonne-
 ment peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas
 moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être don-
 né, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expira-
 tion de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront
 avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à
 HECTOR A. PROULX, Gérant

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891--Arrangement pour la saison d'hiver--1891

Le et après lundi, le 24 novembre 1890 les trains de ce che-
 min partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté)
 comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.34
Pour Lévis (Express).....	9.25
Pour Lévis (accommodation).....	9.45
Pour la Rivière-du-Loup [accommodation]	11.12
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.39
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps convention-
 nel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.
 Moncton. N. Bk. Juin 1890.

GOLDIE & McCULLOCH
SAFES
 [COFFRES - FORTS]
 Sont les meilleurs.
 ECRIVEZ A ALF. BENN,
 ADMINISTRATEUR,
 298 rue St. Jacques, Montreal

MAISONS
Importantes
 DE
MONTREAL.

Le Meilleur
 COTON EN BOBINE
CLAPPERTON.
 - FILS EN TOILE -
KNOX.
 Aiguilles à Coudre
MILWARD.

G. BOVIN, MONTREAL,
 Manufacturier en Gros.
 Condit. Bon Marché Durabilité
ALFRED EAVES,
 1679 Rue Notre Dame, MONTREAL,
 MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE.
 EN GROS.

H. A. NELSON & FILS
 MARCHANDISES
 DE GOUT,
 Poupées, Jouets, Jeux,
 Balais,
 ARTICLES EN BOIS, &c.
 EN GROS.
 59 à 63 RUE ST. PIERRE.

LES MEILLEURES
 SUR LE MARCHÉ.
INVINCIBLE
 -ET-
REGTOP
L. O. GROTHE & CIE.
 Montreal.

JOHN W SMITH,
 St. Gabriel Locks, Montreal
 FABRIQUANT DES
 Moulins à Battre,
 Moulins à Secs, Circulaires
 et Godouards,
 Leviers de voitures,
 et... marchand de
MOULINS A BLE
 et d'instruments aratoires
 Demandez un catalogue.

SIMPSON, HALL,
MILLER & CIE,
 Manufacturiers
 D'Articles Plaques
 EN ELECTRO.
 Manufacture et Magasin,
 16 et 18 Rue DeBresoles,
 MONTREAL.

A. Hurteau & Frere
 Marchands de
BOIS DE SCIAGE
 62 Rue SANGUINET,
 MONTREAL.

VEUX METAUX
 Chiffons, Os, Vieux Caoutchouc, Crin etc.
 Plus haut prix
 payé par J. H. WALKER, 15 rue Common, Montreal

PIANOS ET ORGUES.
A. & S. NORDHEIMER,
 213 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
 Prix et termes convenables à toutes les classes.

BUCCIES
R. J. LATIMER 90 RUE MCGILL, MONTREAL
 Perivez pour la liste illustrée de
 LA MEILLEURE AU MONDE.
 THE COOK'S FAVORITE BAKING POWDER.
 Moulins à Cafa et à Epices.
 Seuls Marchés, 624 & 626 rue Craig, Montreal

HILL & FORBES,
 Importateurs et Marchands
 -DE-
BLANC-DE-PLOMB,
 Peintures Préparées,
 VERNIS, VERRE,
 BROSSES, Etc.
 327 rue St. Jacques,
 MONTREAL.
 Ordres par poste bien remplis

J.W. PATERSON & CIE
 Manufacturiers de
PAPIERS
 à Bâti et à Couvrir.
 Felt Goudronné,
FACADES
 ET FOURNITURES.
 PLUMBAGO et ASPHALTE.
 47 rue Murray, Montreal.

ROLLAND & FRERE
 Importateurs de Fournitures
 pour Meubliers et Botaniers
 Manufacturiers de
 Matelas en Laine et en
 Crin, Lits à Ressorts
 (Spring Beds),
 Ressorts en Acier pour
 Sofas, Sets de Salon,
 Canapes, etc.
 442 et 444
 Rue St. Jacques - Montreal.

MILLER BROS.
 & TOMS,
 Machinistes, Millwright's
 et Ingenieurs.
 Etablis en 1869.
 110 à 122 rue King,
 MONTREAL.